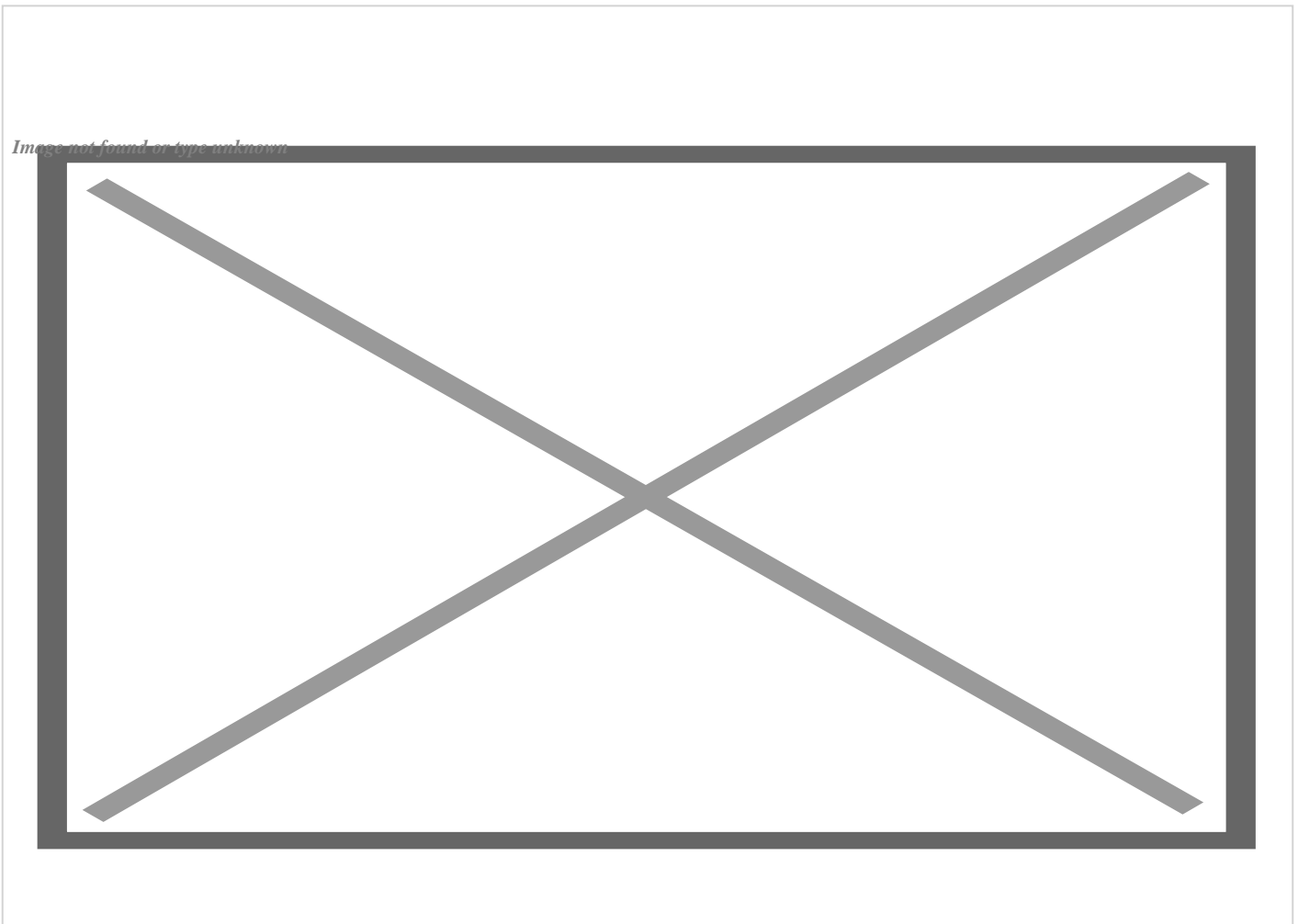


Le Gouvernement haïtien révoque le Conseil électoral provisoire



Port-au-Prince, 28 septembre (RHC) Le Premier ministre haïtien, Ariel Henry, a révoqué la veille le Conseil électoral provisoire (CEP) conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement et environ 200 organisations sociopolitiques pour la gouvernance pacifique de la nation caribéenne.

Avec la révocation du CEP, les élections présidentielles et législatives prévues pour les premiers jours du mois de novembre sont reportées indéfiniment.

"L'arrêté du 18 septembre 2020 portant sur la nomination des membres du Conseil électoral provisoire est abrogé. Cette ordonnance abroge tous les ordres ou dispositions qui lui sont contraires", a écrit le journal officiel Le Moniteur.

Le 11 septembre dernier, Henry est parvenu à un accord pour gouverner pendant une période provisoire, modifier la Constitution par le biais d'une assemblée constituante et organiser des élections 'dès que possible', sans fixer de date précise.

Aux termes de l'accord de gouvernance, un organe électoral sera créé une semaine après l'installation du nouveau cabinet ministériel, conformément à l'article 289 de la Constitution.

L'accord politique prévoit également la tenue d'élections générales d'ici à la fin de 2022 dans le cadre de la nouvelle Constitution et l'installation d'élus légitimes au début de 2023.

(source / Telesur)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/271847-le-gouvernement-haitien-revoque-le-conseil-electoral-provisoire>



Radio Habana Cuba